

# *Lettre d'* **INFORMATION**

DE L'UCANSS

**LI 0614**

Paris, le jeudi 27 avril 2017

**Émetteur** : Stéphanie Morel, Consultante/formatrice Institut 4.10 Tel: 02 51 25 08  
22 - Email : smorel@institutquatredix.fr  
Eléonora Russo, Chef de projet formation - Ucanss - Email :  
formation@ucanss.fr

**Objet** : ADFO - Accompagnement des Formateurs Occasionnels

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit le déploiement de son offre interbranche ADFO – Accompagnement des Formateurs Occasionnels.

Cette offre fournit un cadre commun de professionnalisation à tous les formateurs occasionnels intervenant sur des dispositifs nationaux et garantit ainsi la qualité et la performance des formations institutionnelles.

Grâce à ce dispositif, les formateurs occasionnels disposent des techniques et outils d'animation, de gestion du groupe ainsi que des fondamentaux de l'ingénierie pédagogique pour ceux qui sont amenés à participer à des travaux de conception.

## **I – Présentation du dispositif**

---

L'offre ADFO comprend :

- **Un guide de bonnes pratiques** téléchargeable gratuitement sur le site de l'Ucanss (Services aux organismes / Ressources humaines / Formation professionnelle) et/ou en cliquant ICI
- **Une formation individuelle, personnalisée et à distance** dispensée par un formateur professionnel (sous forme de capital temps) : mobilisable avant et après la session de formation animée par le formateur occasionnel, elle l'accompagne dans la préparation de son intervention et dans l'analyse de celle-ci pour consolider ses bonnes pratiques.
- **Une formation en présentiel** permettant d'acquérir des bases solides pour exercer ses missions d'animation et de conception. Elle est constituée d'un module de deux jours pour l'animation et d'un module d'un jour pour la conception de formation.

Chacune de ces actions peut être suivie indépendamment l'une de l'autre et dans l'ordre correspondant aux besoins et à la situation du stagiaire.

L'architecture de ce dispositif d'accompagnement permet :

- de répondre aux besoins des formateurs occasionnels en fonction des différentes situations de formation auxquelles ils sont confrontés ;
- d'offrir une réponse rapide aux demandes d'accompagnement des formateurs occasionnels qui sont parfois sollicités pour animer des formations dans des délais très courts ;
- de limiter l'indisponibilité du formateur occasionnel dans son organisme.

## **II – Public**

---

Le public ciblé par ADFO est celui des formateurs occasionnels intervenant dans les dispositifs de formation institutionnels nationaux.

Le formateur occasionnel est une personne qui dispense des cours au titre de la formation professionnelle ou dans des établissements d'enseignement à raison d'un maximum de 30 jours civils, par année et par organisme de formation ou d'enseignement.

## **III – Coût de la formation**

---

Le coût pédagogique est fixé à :

- Module « Animer une séquence de formation » (2 jours)
  - en intra : 2982 €
  - en inter : 497 € par stagiaire
- Module « Participer à la conception d'une formation » (1 jour)
  - en inter : 286 € par stagiaire
- Formation individuelle
  - 689 € par stagiaire

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

**Pour 2017, ce dispositif interbranche fait partie des dispositifs pris en charge par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés du plan :**

- **Prise en charge à 100% pour les 2 modules « Animer une séquence de formation » et « Participer à la conception d'une formation »**
- **Prise en charge à 50% pour la formation individuelle**

### 2017 : Rappel des modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformation.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss : [http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite\\_financement.html](http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite_financement.html)

## III – Calendrier et Inscription

Animer une séquence de formation (2 jours)				Participer à la conception d'une formation (1 jour)			
1er semestre		2ème semestre		1er semestre		2ème semestre	
4 et 5 mai	Nantes	6 et 7 juillet	Paris	4 mai	Tours	6 octobre	Rennes
8 et 9 juin	Lille	21 et 22 septembre	Rennes	11 mai	Nantes	13 octobre	Marseille
14 et 15 juin	Marseille	28 et 29 septembre	Nantes	1er juin	Nantes	17 octobre	Paris
14 et 15 juin	Marseille	2 et 3 octobre	Tours	16 juin	Marseille	7 novembre	Tours
		11 et 12 octobre	Marseille				

Retrouvez le détail de ce dispositif dans le catalogue de l'Institut 4.10, en cliquant sur le lien suivant : <http://institutquatredix.fr/catalogue/co/93.html>

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière  
Directeur délégué